

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

**AMENDEMENT**

N° AC3

présenté par  
M. Chudeau

-----

**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« L'Observatoire national de la scolarisation et de l'insertion professionnelle »

les mots :

« Il est créé, au sein du Comité interministériel du handicap, placé auprès du Premier ministre, un Observatoire de la scolarisation et de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap. L'Observatoire national de la scolarisation et de l'insertion professionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création d'un « observatoire national de la scolarisation et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap » élargit sans justification le champ d'une PPL dont l'objet central est de renforcer le suivi des élèves en situation de handicap.

Du reste, il existe déjà dans diverses administrations comme dans le monde associatif des statistiques qui permettent de dresser un tableau documenté de la scolarisation et de l'insertion professionnelle des handicapés.

Créer un nouvel « observatoire national » ne ferait qu'ajouter un élément à la somme déjà considérable d'organismes de toutes natures (commission, autorités, hauts comités, etc.) qui doublonnent les services publics et sont une source de dépenses publiques parfaitement inutiles. Du reste notre Assemblée entend bien réduire drastiquement le nombre de ces organismes.

Il reste qu'il est d'intérêt général de disposer aux fins d'évaluation et de contrôle des politiques publiques en faveur des personnes handicapées, de données statistiques fiables relatives à la scolarisation et à l'insertion professionnelle des élèves souffrant d'un handicap. Un « observatoire » dédié aurait donc son utilité, mais au sein du Comité Interministériel du Handicap, organisme

existant, placé sous l'autorité du premier Ministre. Ce comité dispose d'ores et déjà des ressources et moyens nécessaires au fonctionnement d'un tel observatoire.